

**CAMPING LE LUY \*\*\***

288 Route de Bâa 40180 Seyresse

Tél : 05.58.74.35.42. Email : [infocampingleluy@orange.fr](mailto:infocampingleluy@orange.fr)

**CONTRAT DE RÉSERVATION 2024**

Entre le Camping Le Luy, à Seyresse, Siret : 95274211200016 RDC Dax, et

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : ..... Email : .....

Nombre total de personnes : ..... Adultes et ..... Enfants

**LISTE DES OCCUPANTS :**

Nom	Prénom	Date de naissance

**EMPLACEMENT:**

Date du séjour : du ..... au.....

Emplacement n° : .....

**Les arrivées se font entre 16h et 20h. Les départs ont lieu avant 12h.**

Électricité :  OUI  NON

Si oui :  6 ampères  10 ampères

*Tous les branchements d'appareils supérieur à cette puissance feront automatiquement disjoncter le compteur. Il en va de votre responsabilité de gérer vos différents branchements.*

Animal de compagnie :  OUI  NON Si oui, combien : .....

*Présentation du carnet de santé avec vaccins à jour obligatoire. Les animaux de catégorie 1 sont interdits. Les animaux ne doivent pas restés seuls dans les locations et doivent être tenus en laisse.*

Taxe de séjour : 0,79€ par personne de plus de 18 ans et par jour (sous réserve)

Les frais de dossier et de réservation sont de 5€

Véhicule supplémentaire :  OUI  NON

**Assurance annulation :**

OUI, l'assurance annulation NEAT est égale à 3% du montant du séjour, soit : .....€ (montant à ajouter à l'acompte versé)

NON, je ne souscris pas à l'assurance et accepte les conséquences financières en cas d'annulation ou d'interruption de séjour

**Acompte :**

Le montant de l'acompte varie selon la période du séjour :

- 10€ pour une location d'une semaine ou moins
- 30€ pour une location de plus d'une semaine

Montant de l'acompte : .....€ (y compris l'assurance annulation si vous y souscrivez)

Mode de règlement de l'acompte :  Virement  Chèque  Chèque vacances  
 Espèces  Carte bleue

**Solde à régler au plus tard 30 jours avant votre arrivée (F – acompte) :** .....€ hors taxe de séjour

**CONDITIONS DE RÉSERVATION :**

- En cas de désistement, l'acompte ne sera pas remboursé.
- Le solde du séjour est à régler, au plus tard, 30 jours avant votre arrivée.
- En cas d'annulation survenant dans les 30 jours avant votre arrivée, le montant total du séjour sera dû au camping.
- En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

**Il est donc conseillé de prendre une assurance annulation.**

En cas de contestation, seul le conciliateur de Dax est compétent.

- Vous vous engagez à avoir une assurance responsabilité civile et à respecter le règlement intérieur du camping qui est affiché à l'entrée du camping.

Fait à ....., le .....

**Signature :**

*Suivi de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »*